

## TARIFS DES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION SAGA

La facturation de la l'Association SAGA est établie mensuellement au regard des feuilles de vacations dûment remplies par les intervenants et validées par la signature du bénéficiaire. La tarification porte donc sur le nombre d'heures effectivement réalisé au domicile de l'utilisateur. Le service ne facture aucun frais de gestion annuels.

Les tarifs suivants sont exprimés sans prise en charge. Aux usagers bénéficiant de participations (APA, caisses, mutuelles, assurances,...), les sommes facturées sont calculées en appliquant le coefficient de participation accordé. Le recouvrement de la partie financée est à la charge du service.

Type d'interventions	Tarifs TTC (2018)
Interventions prestataires, mandataires sans exonération de charges <ul style="list-style-type: none"><li>• aide-ménagère</li><li>• assistance de vie</li><li>• garde d'enfants</li></ul>	<b>19,99€</b>
Interventions prestataires financées par l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)	<b>19,40 €</b> (conventionné)
Interventions prestataires financées par la PCH (Prestation Compensatrice du Handicap)	<b>19,99 €</b> (conventionné)
Interventions mandataires financées par l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)	<b>13,44 €</b> (conventionné)

Les interventions effectuées les dimanches et jour fériés sont majorées de 25%.

Les interventions effectuées le 1<sup>er</sup> mai sont majorées de 100%.

**DEVIS ET ETUDES PERSONNALISES GRATUITS**